



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**

**Etude préalable à la réalisation de travaux de requalification des entrées et du sentier de découverte de la RNR du Lac de Malaguet**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Tony BERNARD  
Président  
Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Consultation simplifiée, marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics.

**3- Objet de la consultation / Durée**

Le lac de Malaguet est un site remarquable pour sa biodiversité et sa qualité paysagère, héritages d'une histoire humaine singulière. Cet étang de 20 ha utilisé par l'homme depuis sa création au Moyen-Age et une partie de ses abords bénéficient d'une protection réglementaire via un classement en Réserve naturelle régionale (RNR) depuis 2014. Le Parc Livradois-Forez est mandaté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour mettre en œuvre le plan de gestion de la RNR, qui comporte un programme d'actions diverses : animation et concertation locale, suivi scientifique, surveillance, travaux d'aménagements visant à améliorer l'accueil du public et la fonctionnalité des écosystèmes. L'aménagement des entrées de la RNR et du sentier de découverte requiert la réalisation d'une étude préalable visant à répondre aux objectifs suivants :



- Identifier les enjeux paysagers du site ;
- Analyser les potentialités de lecture (d'interprétation) du sentier de la RNR par le visiteur, en termes de patrimoine local : paysage, histoire, utilisation de l'espace rural par l'Homme, biodiversité ;
- Identifier quelques points d'intérêt le long du sentier et proposer des aménagements légers pour améliorer son rôle pédagogique, au regard des potentialités et des ressources locales ;
- Définir les enjeux liés au patrimoine local (paysage, histoire, utilisation de l'espace rural par l'Homme, biodiversité) et aux usages sur les deux entrées de la RNR, la principale étant la plage (et son parking d'accès) et la seconde étant l'entrée de la piste forestière de Bois vieux ; sur ces deux sites, envisager des aménagements permettant une meilleure lisibilité de la RNR et un meilleur accueil du public.

Les propositions d'aménagement devront s'inscrire dans l'esprit des lieux et respecter la réglementation de la réserve naturelle régionale, notamment concernant l'introduction de matériaux extérieurs à la RNR et la destruction de la flore et la faune locales ou de leur habitat.

Les aménagements proposés seront réalisés dans une phase ultérieure. Economiques et écologiques, ils devront proposer au visiteur une approche sensible tout en valorisant les richesses locales.

La mission s'appuiera sur des rencontres bilatérales avec les habitants proches, les usagers et les acteurs locaux et sur un temps fort collectif permettant de mettre en œuvre une concertation.

En tant que gestionnaire de la RNR, le Parc Livradois-Forez sera un interlocuteur privilégié, notamment pour l'identification des personnes ressources et des aspects écologiques à valoriser. Il assurera par ailleurs l'impression et fournira une aide pour la diffusion des outils de communication nécessaires.

La mission devra tenir compte de l'annexe technique accompagnant le présent descriptif de la consultation. Les points d'intérêt du sentier ne sont pas exhaustifs. Pour davantage d'information, se référer au plan de gestion de la RNR, téléchargeable sur le site internet du Parc Livradois-Forez.

Il est attendu que ce travail se déroule en juillet 2019. Un rapport d'étude provisoire sera transmis au plus tard le 30 septembre 2019. Le rapport d'étude définitif sera remis au plus tard le 30 octobre 2019.

Le rapport définitif correspondant à cette mission sera fourni en 2 exemplaires papier couleur ainsi qu'une version informatique sur CD Rom (version Word et PDF, photographies et graphiques en format jpeg, cartographies et fichiers techniques en format modifiable).

Le logo du financeur (Région Auvergne-Rhône-Alpes) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage. Le Parc fournira les visuels adéquats.

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Compréhension du projet, méthode et planning d'intervention (40%)
2. Compétences de l'équipe (30%)
3. Prix de l'offre (30%)



Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

Le présent document descriptif de la consultation et le devis.

#### **6- Propriété des données cartographiques et des études**

Les photographies, les cartographies, les schémas et les dessins techniques illustrant le rapport pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image.

Le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage de cette étude dans toute communication interne ou externe.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées de cette étude ou des données cartographiques ou techniques.

#### **7- Éléments financiers**

Pour ce projet le Parc Livradois-Forez dispose d'un budget maximum de 10 000 € TTC.

#### **8- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

#### **9- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de factures suivant l'avancement des prestations.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [compta@parc-livradois-forez.org](mailto:compta@parc-livradois-forez.org).

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



## **10- Acomptes**

- Un premier acompte de 50% du montant total de la prestation sera versé à la signature du présent marché, sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 50% valant solde du marché sera versé à la remise du rapport définitif.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## **11- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le 19 mars 2019 à 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

<b>DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE</b>
---

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ La présentation succincte de l'équipe
- ✓ Le calendrier et planning d'intervention envisagé
- ✓ Une note méthodologique
- ✓ Un maximum de 4 pages de références sur des projets similaires
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

**Signature et Cachet de l'entreprise**

Le.....

Signature et Cachet du Directeur